

# RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY

## EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>EME</sup> CLASSE 2018

### LE CONTEXTE

L'examen d'adjoint d'animation territorial principal de 2<sup>eme</sup> classe est programmé tous les deux ans dans le respect du calendrier national. Il est organisé par le CDG 44 pour la région des Pays de la Loire.

Période d'inscription	du 7 novembre au 29 novembre 2017
Date limite de dépôt des dossiers	7 décembre 2017
Épreuve écrite	jeudi 22 mars 2018 à l'École Nationale Supérieure Maritime à Nantes
Épreuve orale	du 25 au 29 juin 2018 au centre de formation ARIFTS à Rezé
Jury d'admission	29 juin à l'issue des épreuves
Résultats d'admission	2 juillet 2018

### LES PRINCIPALES MISSIONS DES ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX

Les adjoints territoriaux d'animation constituent un cadre d'emplois de catégorie C comprenant les grades d'adjoint d'animation territorial, d'adjoint d'animation territorial principal de 2<sup>eme</sup> classe et d'adjoint d'animation territorial principal de 1<sup>ere</sup> classe.

Les membres du présent cadre d'emplois interviennent dans le secteur périscolaire et dans les domaines de l'animation des quartiers, de la médiation sociale, du développement rural, de la politique du développement social urbain et de l'organisation d'activités de loisirs. Ils peuvent intervenir au sein de structures d'accueil ou d'hébergement.

Les adjoints territoriaux d'animation ont vocation à être placés sous la responsabilité d'un adjoint territorial d'animation des grades supérieurs ou d'un animateur territorial et participent à la mise en œuvre des activités d'animation.

Les adjoints territoriaux d'animation principaux de 2<sup>eme</sup> classe et de 1<sup>ere</sup> classe mettent en œuvre, éventuellement sous la responsabilité d'un animateur territorial, des activités nécessitant une compétence reconnue.

Dans le domaine de la médiation sociale, les adjoints territoriaux d'animation peuvent participer, sous la responsabilité d'un animateur territorial ou d'un agent de catégorie A et en collaboration avec les agents des services intervenant dans ce domaine, aux actions de prévention des conflits ou de rétablissement du dialogue entre les personnes et les institutions dans les espaces publics ou ouverts au public.

### LES CONDITIONS D'ACCÈS

L'examen professionnel est ouvert aux **adjoints d'animation territoriaux ayant atteint le 4<sup>eme</sup> échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs** dans ce grade.

Par ailleurs, les candidats sont autorisés à subir les épreuves de l'examen professionnel au plus tôt un an avant de remplir les conditions requises pour figurer sur le tableau d'avancement.

En clair, l'examen 2018, était ouvert aux **adjoints d'animation territoriaux ayant atteint, au plus tard le 31 décembre 2019, le 4<sup>eme</sup> échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs** dans ce grade.

1- Les chiffres clés

Inscrits	Admis à concourir	Présents à l'écrit	Taux d'absentéisme	Autorisés à se présenter à l'oral	Présents à l'oral	Nombre d'admis
158	150	139	7.33 %	130	127	109

2- Profil des candidats admis à concourir

Sexe		Provenance		Moyenne d'âge
Homme	Femme	Candidats issus de la région	Hors région	
35	115	146	4	38 ans
150		150		

3- Cadrage des épreuves et principes de correction

Plusieurs principes réglementaires régissent les modalités de correction :

- les correcteurs travaillent sous l'autorité du jury réglementaire,
- l'épreuve écrite est corrigée de manière anonyme,
- chaque copie fait l'objet d'une double correction.

La note affectée à chaque copie résulte de la moyenne des notes proposées par les deux correcteurs. Les notes sont ensuite validées par le jury.

Les objectifs de l'épreuve écrite ainsi que les attentes précises vis-à-vis des candidats sont décrits dans des notes de cadrage, qui n'ont qu'un caractère indicatif.

Celles-ci sont disponibles sur le site [www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr), rubrique emploi et concours / les examens / notes de cadrage.

L'examen s'est déroulé dans des conditions matérielles satisfaisantes, le 22 mars 2018 à l'École Nationale Supérieure Maritime à Nantes de 14h à 15h30, malgré une journée marquée par un large mouvement de grève à Nantes.

Il est précisé que 139 candidats se sont présentés sur les 150 admis à concourir, soit un taux moyen d'absentéisme de 7.33 %

#### 4- L'épreuve écrite

L'examen comporte l'épreuve écrite suivante :

Nature de l'épreuve	Notes ≥ 14	12 ≤ Notes < 14	10 ≤ Notes < 12	8 ≤ Notes < 10	5 ≤ Notes < 8	Notes* < 5/20	Moyenne
Réponse à 3 à 5 questions	45 (32.37%)	20 (14.39%)	15 (10.79%)	20 (14.39%)	30 (21.58%)	9 (6.48%)	11.05

\* Notes éliminatoires

Il est rappelé que toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite entraîne l'élimination du candidat. Ainsi, 9 ont ainsi été éliminés.

#### 5- L'épreuve orale

Un cadrage indicatif est également à disposition des candidats sur les sites des Centres de Gestion organisateurs.

L'examen comporte l'épreuve orale suivante :

Un entretien destiné à permettre **d'apprécier l'expérience professionnelle** du candidat, **sa motivation** et **son aptitude à exercer les missions** qui lui seront **confiées**.

Cet entretien débute par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel et suivie d'une conversation.

Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités locales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve (*durée : 15 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3*).

L'entretien s'organise autour de 3 axes :

<i>A – Exposé des acquis de l'expérience professionnelle du candidat</i>	<b>5 minutes</b>
<i>B – Aptitudes à exercer les missions relevant des adjoints d'animation territoriaux</i> - connaissances professionnelles - connaissances de l'environnement territorial et des partenaires institutionnels	<b>10 minutes</b>
<i>C – Motivation et posture du candidat (tout au long de l'entretien)</i> - motivation - cohérence : gestion du temps, capacité d'écoute et de compréhension	<b>Tout au long de l'entretien</b>

Les épreuves orales se sont déroulées dans des conditions satisfaisantes les 25, 26, 27 et 29 juin 2018, à l'ARIFTS (établissement de formation des travailleurs sociaux) à Rezé.

Conformément aux exigences réglementaires et au regard du nombre de candidats, le jury s'est scindé en sous-jurys, composés chacun d'un élu local, d'un fonctionnaire territorial et d'une personnalité qualifiée.

Il est à noter que sur les 130 candidats convoqués à l'oral, **127 se sont effectivement présentés**.

Les notes obtenues à l'oral s'échelonnent de 5 à 20 et sont réparties comme suit :

Épreuve orale « d'entretien avec le jury » (coefficient 3) :

Nature de l'épreuve	Notes ≥ 15	12 ≤ Notes < 15	10 ≤ Notes < 12	8 ≤ Notes < 10	5 ≤ Notes < 8	Notes < 5/20	Moyenne
Entretien oral	67 (52.76%)	23 (18.12%)	21 (16.53%)	10 (7.87%)	6 (4.72%)	0	14.57

6- A l'issue de l'ensemble des épreuves (écrite et orale)

Répartition des moyennes à l'issue des 2 épreuves

	Notes ≥ 15	12 ≤ Notes < 15	10 ≤ Notes < 12	8 ≤ Notes < 10	5 ≤ Notes < 8	Notes < 5/20	Moyenne
Épreuves : écrite + orale	45 (35.43%)	37 (29.13%)	27 (21.26%)	11 (8.66%)	7 (5.51%)	0	13.38

Il est rappelé que les dispositions applicables en matière d'examen professionnel prévoient « qu'aucun candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes est inférieure à 10 sur 20 ».

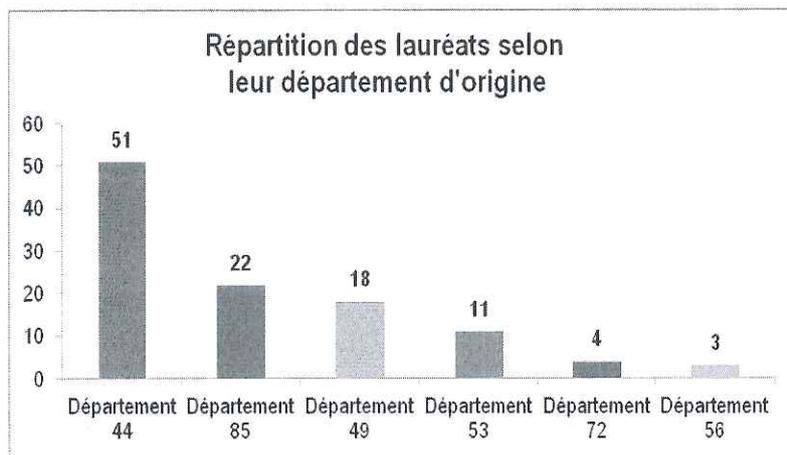
Le jury déclare admis 109 candidats, soit un **taux de réussite réel** (nombre de lauréats/nombre de candidats présents à la 1<sup>ère</sup> épreuve) de près de **83.84%** !

7- Le profil des lauréats de l'examen

SEXE		Provenance		Moyenne d'âge
Homme	Femme	Lauréats issus de la région	Lauréats hors de la région	
28	81	106	3	37 ans
109				

MOYENNE D'ÂGE





## BILAN GÉNÉRAL ET PERSPECTIVES

### ■ Le mot du jury sur l'épreuve écrite et l'épreuve orale

#### Épreuve écrite

Le jury souligne que de nombreux candidats (rappel : plus de 42% ont obtenu une note < à 10/20) ont connu des difficultés à appréhender le sujet portant sur des thèmes pourtant variés et indépendants les uns des autres pour leur permettre de « se rattraper » :

- réponses superficielles voire des réponses sans rapport avec la question posée,
- paraphrases...

Il convient de noter que 9 candidats ont obtenu une note éliminatoire (< à 5/20).

#### Épreuve orale

**Globalement, l'épreuve d'entretien se révèle être un exercice bien réussi par les candidats** (87% ont obtenu au moins la moyenne).

Le succès relatif à l'oral peut s'expliquer, pour partie, par le fait que tous les candidats ont pris connaissance de la note de cadrage détaillée de l'épreuve d'entretien **annexée à leur convocation**. Ainsi, ils ont pu se l'approprier et préparer plus efficacement l'échange.

Le jury souligne le niveau élevé de certains candidats qui pourraient directement envisager d'accéder à un cadre d'emplois supérieur.

#### Les axes de progrès :

Certains **exposés** sont jugés **trop descriptifs**. Même s'il s'agit d'un examen de catégorie C, le jury attend des candidats une approche plus analytique. Ainsi, les candidats doivent tirer des enseignements des acquis de l'expérience et montrer ce qu'ils ont pu leur apporter. Les candidats doivent absolument **observer la distance nécessaire** sur leurs expériences, même si certains sont happés par les tâches du quotidien. En ce sens, le jury regrette que le document retraçant l'expérience soit mal utilisé. Ce document se veut « aidant » ou « facilitateur » par ce qu'il doit permettre aux candidats de se poser un temps, de s'interroger et de prendre le recul exigé sur leur pratique.

Enfin, le jury observe un **manque d'ouverture** et une **méconnaissance de l'environnement institutionnel** dans lequel ils évoluent pourtant depuis plusieurs années.

Pour de nombreux candidats, il a été constaté de **réelles lacunes sur la culture territoriale** y compris sur des questions pourtant « basiques » reflétant ainsi une impréparation manifeste sur ce champ de connaissance.

Le jury invite clairement les candidats, qui envisagent de se présenter à d'autres concours ou examens à venir, à acquérir les bons réflexes en ne négligeant pas les connaissances de l'environnement territorial qui font systématiquement l'objet d'un contrôle lors de chaque concours ou examen.

Le jury souligne que la grille adoptée par le jury a permis de conduire de manière satisfaisante les entretiens en garantissant un égal traitement des candidats.

Pour conclure, la présidente de jury tient à remercier les membres du jury, les correcteurs, les examinateurs et l'équipe du service concours et examens professionnels pour la qualité de l'ensemble des opérations de cette session 2018.

Fait à Nantes, le 2 juillet 2018

La Présidente du jury,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Anne-Marie Cordier'.

Anne-Marie CORDIER,  
Présidente du SIVOM enfance jeunesse du secteur de ligné